

SAINT MACOUX, le 26 Avril 2021

RPI St Pierre, St Saviol, Linazay, St Macoux

A

Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation Nationale
22 Rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625

86022 POITIERS Cedex

Objet : Fermeture de classe.

Nous avons reçu le 21/04/21 la lettre, très courte, nous confirmant la fermeture de deux classes sur notre R P I.

Nous ne sommes pas surpris de cette information de votre part, puisque vous nous l'aviez déjà suggéré, votre décision aussi respectueuse soit-elle ne nous étonne pas, mais ne nous convient pas non plus, tant elle est en contradiction avec certaines réalités.

Vu la pandémie il est dit par vos instances ministérielles, qu'il est préférable de faire de petits groupes pour éviter les brassages, ne fait-on pas le contraire ??

Vous dites que vous ne voulez plus laisser seul un ou une enseignante dans nos campagnes nous en avons deux et vous en enlever une ????

Vous parlez des effectifs, notre point faible on le sait, sauf qu'à la prochaine rentrée, il y en aura 12 élèves en CM2 et 16 en CM1 donc en nombre supérieur à cette année ???

Les enfants sont-ils malheureux dans nos petites structures ???

A la rentrée après le premier confinement nous avons été en mesure d'accueillir tous les élèves en respectant les règles sanitaires demandées et en ouvrant dès le premier jour la cantine.

On parle de plus en plus de problèmes sociaux, scolaires ou familiaux, pensez- vous les réduire en les regroupant dans des classes à gros effectifs ????



Il nous semble qu'un ou une enseignante est plus près de ses élèves et peut mieux les suivre avec des effectifs de 15 plutôt que 30 surtout vu toutes les contraintes dues au manque d'incivilité, de respect vis-à-vis de ces derniers ????

Toutes ces questions nous laissent une grande interrogation et un gros doute sur ce qui est recherché à travers cette action ????

L'intérêt des enfants et la pédagogie qui va avec, ou l'intérêt financier au détriment de l'éducation ??

Nous pensons avoir la réponse à cette question.

Cette façon d'agir quand nous allons la confirmer aux parents ne fera que desservir le service public.

Beaucoup de parents attendent cette décision pour savoir s'ils vont laisser leurs enfants dans nos écoles ou partir vers les établissements privés. C'est une situation que nous avons déjà connue comme ce fût le cas lors de la création du RPI actuel.

Nous regrettons une concertation unilatérale, nous déplorons une vision à long terme sur vos projets par rapport à nos écoles rurales, qu'en est-il de nos pôles éducatifs ?

Cette décision, pour les modestes maires que nous sommes nous attriste beaucoup ; nous pensions que l'éducation nationale avait une vraie valeur d'équité, apparemment, ce n'est le cas, nous subissons votre décision, et pour les enfants qui resteront dans nos écoles nous continuerons de mettre tous les moyens dont nous disposons, comme nous l'avons toujours fait, pour qu'ils puissent suivre du mieux qu'il se doit l'éducation qu'ils méritent et soutiendrons matériellement au plus près les enseignants du R P I.

Les Maires des quatre communes du RPI



Mr Jean Marie Peigné



Mr Jean Luc Chauvergne



Mr Jean Pierre Bernard

